

## Réunion avec les SCD de la Région Aquitaine et Poitou-Charentes

jeudi 23 septembre 2004, Brivazac (Pessac)

---

Présents : Florence PARNIER, adjointe à la Déléguée régionale de la DR 15, Catherine TREMOULET, responsable du Service du personnel et des ressources humaines de la DR15, et Elise DOUAT, conseillère Formation à la DR 15, Annie CAZAUSSUS, chargée de mission à la MRCT, Monique DOLLIN du FRESNEL, conservateur des bibliothèques IEP, Marie-France SALABERT, Conservateur SCD Bordeaux 1, Marie-Françoise VITRAC, conservateur du SCD Bordeaux 2, Joël GUERIN, conservateur du SCD Bordeaux 3, Dominique MONTBRUN-ISRAEL, conservateur du SCD Bordeaux IV, Angel CLEMARES, directeur adjoint du SCD de Poitiers, Bernadette BERGERET, Jeanne CAPDEVILLE, Isabelle ESQUIRIAL, Chantal LATIE et Geneviève RAUBER, membres du comité de pilotage du réseau ARPIST, ainsi que les documentalistes inscrits à cette rencontre.

---

L'objectif de cette journée est : une meilleure connaissance des services de documentation de la région (SCD et bibliothèques de recherche).

---

Florence PARNIER ouvre la rencontre et rappelle les points importants du rapport de la mission IST confiée à Bernard PAU et intitulé "*Communication Scientifique : enjeux et propositions*". Ce document est uniquement disponible sur l'intranet du CNRS : <http://intranet.cnrs.fr/presentationIST.htm>

Elise DOUAT accueille les participants et fait une présentation de la journée, puis cède la parole à Annie CAZAUSSUS, qui présente la MRCT (Mission Ressources et Compétences Technologiques - <http://www.mrct.cnrs.fr>) et annonce que M. Victorri, directeur adjoint du département SHS du CNRS soutient le projet des "Ateliers des Réseaux de la Documentation Scientifique" dont la première édition est prévue à Arcachon en octobre 2005.

Bernadette BERGERET et Chantal LATIE présentent le réseau ARPIST puis le métier de documentaliste au CNRS

---

La parole est ensuite donnée à chaque responsable de SCD de la Région :

Madame DOLLIN du FRESNEL pour Les Bibliothèques de SciencesPo Bordeaux  
(<http://www.iep.u-bordeaux.fr/bibliotheques/>)

Madame SALABERT pour le Service Commun de Documentation de l'Université Bordeaux 1  
(<http://doc.bx1.u-bordeaux.fr/scd/index.php?page=presentation>)

Madame VITRAC pour le Service Commun de Documentation de l'Université Bordeaux 2  
(<http://www.bu.u-bordeaux2.fr/>)

Monsieur GUERIN pour le Service Commun de Documentation de l'Université Bordeaux 3  
(<http://www.nte.u-bordeaux3.fr/scd/scd.html>)

Madame MONTBRUN-ISRAEL pour le Service Commun de Documentation de l'Université Bordeaux IV  
(<http://www.u-bordeaux4.fr/indexNew.html>)

Monsieur CLEMARES pour le Service Commun de Documentation de l'Université de Poitiers  
(<http://scd.univ-poitiers.fr/>)

L'accent a été mis sur :

- la mutualisation des ressources et des outils ;
- la formation des étudiants à la recherche documentaire ;
- la numérisation des thèses et des mémoires,...

---

## DEBATS

### Stéphane TOULIN anime le débat sur la "thèse électronique"

Depuis la fin des années 90, l'émergence de la documentation électronique a permis de développer à travers de nombreuses expériences la diffusion des thèses en format électronique. Expériences aussi bien nationales (Cyther, ...), qu'internationales (Cyberthèse, ...). En 2000 le ministère incite les établissements à mettre en place ce type de diffusion via la circulaire n°2000-149 parue dans le B.O. du Ministère du 28-09-2000.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le rapport : "Etude de la mise en œuvre du dispositif national de diffusion des thèses par voie électronique dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche : note de synthèse" signalée sur le site du réseau "ARPIST". (<http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/These/rapportV5.doc>)

La rencontre du 23 Septembre 2004 nous a permis de faire un point sur ce mode de diffusion dans notre région "documentaire".

*Sur le plan régional la situation est la suivante :*

- Bordeaux 1 : l'université bordeaux 1 par l'intermédiaire du service de la DISVE a mis en place un serveur de thèse en format PDF.
- SCD Poitiers : un projet est en cours d'élaboration pour mettre en place un serveur de thèse électronique de type "Lyon 2".
- Bordeaux 2 : rien de prévu à l'heure actuelle.
- Bordeaux 3 : le peu de temps restant pour ce débat n'a pas permis au conservateur d'intervenir sur ce sujet.
- Bordeaux 4 : peu de thèses par an (une cinquantaine environ), rien de prévu à l'heure actuelle.

*Le déroulement du débat a permis de pointer du doigt les divers problèmes sous-jacents que peuvent rencontrer les bibliothèques universitaires pour mettre en place un tel système :*

- besoin de professionnels en informatique,
- moyens financiers,
- matériel et réseau adéquats,
- gestion des ressources : archivages, etc,
- formation des doctorants : les personnels des BU + aide des professionnels de la documentation dans les laboratoires ?
- rôle de l'Ecole Doctorale ?
- choix du système : soit "Sparte" proposé par l'ABS, soit un système de type "Lyon 2"...

La solution pour le site "bordelais" viendrait peut-être de "ACO" (Aquitaine Campus Ouvert) dans le cas où il serait prévu de signaler les thèses en format électronique.

Il semblerait qu'à l'heure actuelle nous devions nous contenter d'alimenter le CCSD et aider au mieux les bibliothèques universitaires dès que ces dernières auront adopté le système adéquat.

### Isabelle ESQUIRIAL anime le débat sur la "valorisation des ressources documentaires"

Depuis de nombreuses années, les documentalistes du CNRS ont développé des bases de données documentaires spécialisées en fonction des thématiques et des programmes de recherche des unités.

Ces bases ont pour vocation d'assurer le repérage des documents soit directement, soit par des liens croisés. Outils d'analyse, elles jouent également un rôle important dans le processus d'évaluation.

Des bases de données factuelles, élaborées par des chercheurs, véritables outils de structuration des données, existent également et constituent des moyens indispensables pour la recherche (bases de résultats d'expériences, d'échantillons...).

De son côté, l'Université dispose d'un catalogue collectif bibliographique national : le SUDOC.

La question que l'on se pose actuellement, face à une politique d'intégration des fonds documentaires des unités associées par l'enseignement supérieur est : comment faire co-exister un catalogue bibliographique universitaire et ces bases enrichies comprenant une indexation spécifique (thésaurus ou listes de termes élaborées en concertation avec les chercheurs), de résumés et parfois de synthèses ou d'analyses ? Quelles passerelles doit-on privilégier dans l'intérêt de la communauté scientifique et pour une valorisation de ces ressources ? Doit-on intégrer ces fonds directement ce qui entraînera une opération de modifications ou de corrections ? Doit-on privilégier l'utilisation de portails d'accès, véritables réservoirs de ressources scientifiques multidisciplinaires ? Enfin, quel avenir pour les bases de données indexées à l'heure du texte intégral et des outils de fouille de données textuelles ?

Le débat s'instaure d'une part sur les données textuelles, sur les portails. Il apparaît qu'aux Etats-Unis la pratique de l'indexation des bases de données textuelles est maintenue. D'autre part, il semble opportun aux documentalistes d'utiliser des outils complémentaires tels les portails d'accès simplifié. Des interrogations demeurent cependant sur la pertinence des informations recueillies en fonction des équations de recherche et sur leur réelle efficacité pour l'accès à l'information scientifique. Le rôle de formateur et de modérateur du documentaliste semble évident. En conclusion, l'évolution de la profession semble inévitablement passer par l'utilisation de portails thématiques ou régionaux et le documentaliste reste un acteur incontournable pour la valorisation des ressources documentaires.

### **Geneviève RAUBER anime le débat sur les "accès électroniques"**

Depuis une dizaine d'années, les éditeurs ont proposé le texte intégral des articles de revues en ligne. Cela a révolutionné l'accès à l'information bibliographique pour les chercheurs et les documentalistes.

Il y a une grande disparité quant au panel offert aux chercheurs selon leurs disciplines. Les sciences exactes ont accompagné depuis le début ces grands changements. Beaucoup reste à faire dans les domaines des sciences humaines et sociales.

C'est l'accès au texte intégral qui pose le plus de problèmes et qui a été résolu de façon différente selon les Institutions :

- les Universités se sont regroupées en consortium type Couperin pour négocier avec les éditeurs ; elles fournissent une liste d'adresses IP, ce qui permet un accès très ouvert à l'ensemble des personnels d'un Campus.
- le CNRS a adopté une politique différente. Il offre l'accès électronique à travers ses départements (BiblioVie, BiblioSHS,.....) avec mot de passe et identifiant réservés aux seules unités CNRS.

S'est posée la question de l'accès pour des chercheurs non CNRS des UMR et UPR.....

L'essentiel du débat a porté sur ces questions d'accès. Néanmoins, le problème de l'archivage des revues a aussi été évoqué puisque les éditeurs ne proposent toujours que les cinq dernières années de publications. Cet archivage devrait être traité au niveau national par la conservation partagée des revues.

### **Chantal LATIE anime le débat sur la "numérisation des fonds"**

Les objectifs de la numérisation, quels que soient les fonds (textuels, iconographiques, sonores, audiovisuels,...) sont de trois ordres :

- une meilleure conservation (préservation de l'original et conservation sur support numérique)
- une mise en valeur de documents rares, précieux, uniques
- une accessibilité par tous (portails, cédérom, ...)

Depuis les premières initiatives des années 90, les plans de numérisation se mettent en place.

Les premières réalisations se sont développées dans le cadre du programme national de numérisation du Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) sous forme d'appels à projets. Elles concernent le patrimoine culturel des Bibliothèques, Archives, Musées, Centres de recherche. Le site Web du MCC présente ces appels à projets annuellement et recense les réalisations. <http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/>

Les projets dans le cadre du *Ministère de Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche* avec le soutien de la sous-Direction des bibliothèques sont plus récents, par exemple :

- projet « Persée » : portail rétrospectif des périodiques SHS pour la Recherche et l'information du public scientifique (7 revues test en 2004)
- projet de dématérialisation de la Bibliothèque de recherche de l'Ecole Française d'Athènes (les publications de l'EFA et le fonds) (2004)

Au niveau européen, dans le cadre du Projet "Minerva" de création d'un "environnement européen de l'information" (créé à Lund, Suède en avril 2001) les états membres travaillent à la numérisation des fonds culturels et scientifiques.

Les différentes étapes d'un projet de numérisation démontrent la complexité et la complémentarité des compétences nécessaires à l'aboutissement d'un tel processus : planification, sélection des sources, préparation des originaux, numérisation (plate forme technologique ou sous-traitance), métadonnées,...

Le patrimoine scientifique des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche peut être considéré sous différents aspects :

- la ressource numérique : La numérisation en tant que passage du papier au numérique / la version numérique comme version première du document (ressources en ligne publications des chercheurs)
- les fonds : les rétrospectifs des périodiques / les collections d'ouvrages spécialisés (rares, uniques)
- la finalité : enseignement / grand public / recherche
- Les moyens (technologiques,...) : plate-forme technologique (logistique et méthodologie) ex. CNRS Lyon2 ou sous-traitance encore les contraintes ou avantages juridiques : comme la législation plus souple pour les domaines « enseignement et recherche »

Ces aspects étant posés, *quels sont les projets pour le patrimoine scientifique de la région ?* quels projets sont envisagés dans le volet "documentation" du "Aquitaine Campus Ouvert" ? ; quels liens avec "la banque numérique du savoir aquitain" (Drac, Région Aquitaine) : portail pour la consultation des ressources patrimoniales numériques "d'horizons divers" ?

#### **Les points qui émanent de la discussion :**

La richesse mais aussi la diversité des initiatives nécessitent un recensement des projets et réalisations.

La complexité et le coût d'un projet de numérisation supposent des directives ministérielles et un plan de numérisation concernant les ressources scientifiques, pour une politique cohérente et des moyens spécifiques. Un souhait qu'expriment les responsables des SCD, mais une majorité d'entre nous pense qu'il faut initier des projets afin de ne pas prendre de retard.

Les projets :

- IEP : Projet de numérisation de 7000 dossiers de presse
- "Aquitaine Campus Ouvert" :
  - . une interface unique d'accès aux catalogues des 4 universités, IEP et IUFM
  - . un accès aux produits électroniques des universités (cours ...)
  - . un accès unique aux outils (Europress, Kompass...)
  - . un atelier numérisation des Mémoires

Il n'est pas encore prévu, dans les perspectives immédiates, de projet de numérisation concernant les fonds de bibliothèques, notamment "recherche", de périodiques spécialisés ou de collections uniques.

De ce fait il n'y a pas de liens prévus pour l'instant avec la "banque du savoir aquitain"

#### **Faute de temps, le débat sur les "archives ouvertes" n'a pu être abordé**

## Jeanne CAPDEVILLE présente une conclusion-bilan de ces journées

La rencontre a permis de :

- souligner la spécificité française dans la multiplicité des acteurs de la documentation et le maillage administratif qui en découle
- mieux connaître le cadre législatif et réglementaire des SCD ainsi que les services et l'organisation des SCD de la région Aquitaine et Poitou-Charentes
- appeler les missions d'un documentaliste dans une unité de recherche mixte
- préciser que le CNRS et les instances, Délégation régionale et MRCT, qui soutiennent les réseaux métiers souhaitent un partenariat rénové conformément au projet de réforme du CNRS.

Des disparités ont été mises à jour :

- disparités de représentation des laboratoires de recherche au sein des SCD
- disparités des fonds consacrés à la recherche
- disparités des métiers de la documentation

Mais des complémentarités fortes existent :

- complémentarité des moyens (politique d'acquisition concertée, consortium Couperin...)
- complémentarité des outils (logiciel Horizon, base de données Babord, portails de l'INIST)

Des pistes de réflexions communes ont été ouvertes sur l'archivage, la numérisation et les portails.

**Enfin, les différentes interventions ont fait apparaître une volonté forte pour le développement d'un partenariat de tous les acteurs de la recherche, en étroite collaboration et en parfaite complémentarité.**

---

Elise DOUAT clôt cette première rencontre.